



Y a l'feu à la boutique !

Cela fait des années qu'on le présentait, même qu'on le voyait venir, mais cette fois, notre grande administration des Finances Publiques est clairement sur le chemin de la dislocation, du fait des coups de boutoir incessants des politiques de tous poils.

En effet, les suppressions d'emplois à répétition, les restructurations permanentes, les coupes franches dans nos missions régaliennes, notamment la réduction des plages horaires d'accueil au public, qui pourtant est la raison d'être par excellence de notre administration, la retenue à la source, autant de coups assésés avec la complicité de Bercy et la bienveillance de nos directeurs, avec pour but non-avoué bien évidemment d'affaiblir d'importance ce symbole de la République.

Oh, ne nous plaignons pas, car nous sommes toutes et tous responsables, témoins souvent inactifs de cette casse du service public depuis des lustres. Jeunes ou vieux, syndicalistes ou autres, nous sommes tous fautifs, puisqu'en définitive, depuis combien de temps au lieu de nous élever avec véhémence et détermination contre cette démolition savamment orchestrée, ce saccage, nous protestons mollement dans le département et au-delà, lors de manifestations gentillettes, ou à travers des articles et de tracts bien sentis qui une fois lus sont sagement « archivés » !

Les anciens se souviennent de temps où pour des motifs moindres, les services étaient fermés ou cadenassés durant plusieurs jours, voire quelques semaines. Mais non, à l'heure qu'il est, les agents des finances baissent sagement la tête, et acceptent l'inacceptable, non seulement au niveau de leurs rémunérations, mais aussi au niveau de leurs conditions de travail et surtout de leurs missions. Les récents taux de grévistes en témoignent. Tout cela pour dire que le temps des tergiversations est révolu, et qu'il va falloir à présent, nous battre et mouiller notre maillot comme on dit, car l'heure est grave, et l'urgence est là !

À titre d'exemple, le 17 octobre, le CFP de FOIX a été bloqué, à CAMBRAI plus de 50 % de grévistes, les centres d'encaissement de RENNES et de LILLE également bloqués, et souvenons-nous de l'action de VIERZON en début d'année. Autant de preuves que l'action est possible et paye !

Le 15 novembre prochain, il n'y aura qu'un seul choix possible ! Nous le savons ! Nous devons mobiliser d'importance, nous devons réussir avec l'intersyndicale cette journée d'action et parvenir à en faire le préalable d'une lutte de longue haleine.

Ne nous leurrions pas, l'adversaire est patient et déterminé.

N'attendons surtout pas les élections présidentielles à venir, élections dont il n'y a de toute façon rien de bon à attendre. Ce serait une grave erreur. Il faut faire reculer l'ennemi mais aussi informer les citoyens usagers de la DGFIP de ce qui les attend !

Dès à présent, discutons, mobilisons, affichons, afin de créer l'indispensable rapport de force !

**AVEC LA CGT ET L'INTERSYNDICALE,
TOUS EN GRÈVE ET DANS L'ACTION, LE 15 NOVEMBRE !!**

De l'imposture à la source

La nouvelle présentation du Prélèvement à la source (P.A.S.) sur le portail de l'Économie et des Finances, visible depuis notre site national Ulysse, laisse quelque peu perplexe. En effet, comment une mesure phare du gouvernement présentée au Parlement dans un dossier touffu de plus de 400 pages peut-elle être traitée de façon si synthétique, si abordable, si simple, voire si simpliste à nous, communs des mortels ?

Serions-nous des élèves plus doués que les parlementaires du fait de notre proximité avec le sujet fiscal, ou s'agit-il d'une énième présentation du « Prélèvement à la Source pour les nuls » ?

Mais de quoi est-il question ?

S'agit-il réellement d'une mesure plus efficace de recouvrement de l'impôt sur le revenu ?

Dans les faits, il s'agit de remplacer un système de recouvrement de l'impôt qui a fait largement ses preuves (puisque le taux de recouvrement actuel par l'État est de 99 %) par une collecte de l'impôt par l'intermédiaire de tiers payeurs. Le rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) de février 2012 avait déjà longuement développé les risques de défaillance que cela pourra engendrer : rétention de trésorerie, fraude, faillites, ... (nos collègues des Services des Entreprises se rappelleront sans doute des tracas similaires qu'ils rencontrent dans la collecte de la TVA).

S'agit-il alors d'une mesure plus simple de recouvrement de l'impôt sur le revenu pour le contribuable ?

Aujourd'hui, le contribuable de l'impôt sur le revenu effectue un versement pour payer son impôt annuel sans distinguer le paiement des différentes catégories de revenus qu'il a perçu dans l'année. À compter de 2018, ce nouveau système prévoit que ce contribuable pourra avoir :

- ⇒ un prélèvement par un tiers pour ses salaires ou pensions
- ⇒ des versements au Trésor au titre des revenus de l'année sur option ou portant sur des revenus sans tiers collecteur (revenus soumis à un « acompte contemporain »)
- ⇒ ainsi que des versements au titre du solde à payer pour l'année N-1.

Les risques au regard du recouvrement vont augmenter avec la multiplication de ces prélèvements et versements pour un même contribuable. L'agrégation de toutes ces données sur un même dossier, malgré un traitement informatisé, risque de tourner au feuilleton pour la DGFIP.

Pourquoi fallait-il changer un système de recouvrement qui frisait les 100 % ?

Peut-on alors naïvement croire qu'il s'agisse d'une mesure plus simple pour nous, agents de la DGFIP ?

Plus simple lorsqu'il faudra expliquer aux contribuables se présentant à l'accueil que leur impôt ne sera pas contemporain de la perception des revenus et qu'il leur faudra bien déposer une déclaration sur le revenu ? Plus simple lorsqu'il faudra leur expliquer qu'ils devront attendre l'année suivante pour régulariser leur impôt ou pour pouvoir bénéficier de leur remboursement de crédit d'impôt ?

Plus simple lorsqu'en cas d'erreur dans le Prélèvement à la Source, les contribuables seront d'abord prélevés et devront ensuite se retourner vers deux interlocuteurs (là où avant ils n'en avaient qu'un) afin de pouvoir régulariser leur situation ?

Non, définitivement, il y a quelque chose de pourri dans cette mesure de Prélèvement à la Source ! Quelles sont donc les arrière-pensées de cette réforme, à la source de tellement d'ennuis ?

Pour certains, le prochain acte de cette forfaiture serait la fusion de l'IR et de la CSG. Alors que pour d'autres, il s'agirait tout simplement de remplacer le quotient familial par un crédit d'impôt forfaitaire.



La répartition du temps de parole en CTL

Lors du dernier CTL, la Cigogne a été surprise par les interruptions intempestives de gens en train de s'exprimer. Elle s'est donc interrogée – était-ce précisément sa parole qui était coupée ou s'agissait-il d'une généralité ? Alors la Cigogne a compté. Une plume à gauche pour tout argument coupé, une plume à droite pour une intervention terminée.

Résultat des courses : heureusement qu'il y a des formations contre les discriminations obligatoires pour tous les agents. Sauf les directeurs, a priori. Sachez que si vous voulez terminer votre intervention, tous syndicats confondus, il vous sera très utile d'avoir une paire de couilles. Les femmes se font en effet presque systématiquement interrompre.

La Cigogne ose espérer que ce mécanisme sexiste est purement inconscient et que la situation s'améliorera dès cet article paru et la prise de conscience effectuée. Après tout, la composition du côté directorial de ce CTL est clairement représentative de l'important souci de parité dans notre administration.

Tristement, au vu du mépris affiché par nos chers dirigeants, de leur manie de passer plus de temps sur leur téléphone/tablette qu'à écouter les représentants du personnel et de l'habitude du président du CTL de s'absenter au milieu de celui-ci car "ayant d'autres obligations" (un tiers des CTL concernés environ), alors qu'il fixe lui-même les dates et peut les déplacer à volonté, au vu de ces éléments donc, le volatile n'a que peu d'espoir.



Cartes scolaires – L'art du dialogue social

Le début de l'année a vu un monstrueux cafouillage concernant le paiement et la distribution des cartes de transport scolaire. Suite à la généralisation de ces cartes, concernant maintenant collégiens et lycéens du département, les parents ont été très mal informés et cela a forcé en conséquence des files d'attente interminables dans les trésoreries.

La direction elle-même a reconnu en CTL que son système n'avait pas fonctionné. Les représentants du personnel avaient donc proposé un "nouveau" mode de gestion (à savoir, revenir à la précédente méthode qui fonctionnait mieux), que nos chers directeurs avaient accepté.

En toute logique, par un mail du 14 octobre, les trésoreries ont donc été informées des nouvelles modalités de paiement et distribution des fameuses cartes de transport pour les second et troisième trimestres, à savoir exactement la même usine à gaz qu'au début de l'année scolaire. La Cigogne en tire deux conclusions :

- Si ça ne marche pas, on continue.
- Demander l'avis des premiers concernés, c'est bien ; s'engager à les écouter, ça fait joli ; les écouter réellement, c'est vraiment surfait.

Le saviez-vous ?

Quand les agents râlent, on fait (presque) tout pour ne pas les écouter. C'est le cas lorsque toutes les organisations syndicales font remonter les mêmes problèmes concernant la mise en place de l'accueil sur rendez-vous dans les SIE. Florilège des remarques et des réponses de la direction :

- À propos du mauvais placement des urnes à quitus : ils n'étaient pas au courant.
- À propos des usagers en colère : ce ne sont que des exceptions le temps de la mise en place du système.
- À propos de la perte de temps des agents pour prendre rendez-vous, accueillir l'utilisateur, etc. : mais non, on exagère tout.
- À propos des agressions verbales et physiques subies par les agents : Ouiiiii mais nooonnn, ce sont des gens avec antécédents, rien à voir avec le nouveau système. Agents, soyez rassurés : la direction veille, attentive à vos besoins, et vous protège.

Les flics dans la rue – mais que fait la police ?

Personne ne l'ignore, les flics sont dans la rue en immense majorité. Selon la police, ils étaient 2000 sur toute la France, mais seulement 1500 selon la police. Sur les 145 000 membres de la Police Nationale, c'est un pourcentage ridiculement élevé, n'est-ce pas ?

Et le nombre de manifestants peut être mis en relation directe avec les protestations contre la loi Travail, qui a vu un million de personnes descendre dans la rue, ou même les grèves à la DGFIP, dix fois plus nombreuses dans une administration plus petite. Le traitement médiatique diffère cependant selon les manifestants : quand c'est contre une loi liberticide, ce sont des casseurs ; quand il s'agit de la frange d'extrême-droite de la Police Nationale, on les plaint.

Étant une grande journaliste, la Cigogne a jeté un œil aux motifs de protestation de ces honnêtes gens et mené une petite enquête. Le manque d'effectifs ? La France a le plus grand nombre de policiers par habitant dans toute l'Europe. Le manque de moyens ? Pareil, c'est l'un des budgets les plus élevés. D'ailleurs, c'est l'un des seuls pays au monde où la police est équipée de lances-grenades considérés comme des armes de guerre et utilisés, notamment, par l'armée américaine.

Au vu de l'écho médiatique très positif de ces manifestations, il semblerait donc que la sécurisation de cette frange de la population soit plus importante que celle des deniers publics gérés par notre direction générale.



Petit historique du dialogue social à la DRFiP 67.

Il fut un temps pas si éloigné que ça, mais quand même, où compte tenu d'un certain rapport de force peut-être, on ne sait plus vraiment, le dialogue social dans le département du Bas-Rhin avait encore un semblant de signification.

C'était à l'ère de la pré-fusion, donc un temps que les moins de trente ans ne peuvent pas connaître, où le mot paritarisme apparaissait encore, du moins au niveau de la dénomination des réunions et des instances entre la Direction des Services Fiscaux et les syndicats.

C'est ainsi que le CTL s'appelait à l'époque CTPL (Comité Technique Paritaire Local), et oui, de temps à autres, la parité administrative se prenait au jeu de la démocratie, et prêtait une oreille attentive aux argumentations de la parité syndicale. S'ensuivait alors, un échange constructif que l'on retrouvait dans les comptes rendus des séances qui étaient adressés à la centrale. Hélas depuis la fusion, le CTPL est devenu CTL, et avec la disparition de son "P", cette instance a carrément viré à la simple diffusion d'informations, sans échanges véritables, où toute proposition ou remarque syndicale est systématiquement ignorée, occultée, voire méprisée.

De même, sans doute du fait des actuelles économies de papier, les comptes rendus des actuelles séances sont-ils devenus squelettiques et omettent, opportunément pour la direction sans doute, les interventions des élu(e)s syndicaux, pourtant représentatives des réalités quotidiennes des services.

Dialogue constructif voire simple dialogue, autant de termes devenus anachroniques, qui n'ont plus cours à la DRFiP 67.

Par St Bercy, tout cela est bien triste, mais "où sont les échanges d'antan" ?